

N/REF : 18/04/2026 10H14 C:265214 I:36987

M. JAMES JEANNOT

V/Appel du Samedi 18/04/2026 a 10H14

**2371 ROUTE DE LA GORGE
38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT**

IMMEUBLE : MAISON DE MR JEANNOT
2371 ROUTE DE LA GORGE
38410 VAULNAVEYS LE HAUT

St Martin-H, le 24 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N2371 - MAISON DE MR JEANNOT -PORT.*06 85432997*

MOTIF : MERCI D'INTERVENIR POUR LE POMPAGE DE LA FOSSE SEPTIQUE EN CHARGE
(ENVIRON 3M3 AVEC LONGUEURS DE TUYAUX A PREVOIR) - UN REGLEMENT PAR
CHEQUE POUR UN MONTANT DE 666E TTC A ETE VALIDE POUR L'INTERVENTION EN
ASTREINTE WE

Donneur d'ordre : M. J. JEANNOT

NATURE DU L'INTERVENTION :

Pompage et curage de fosse par procédé hydraulique.

LE 23/04/2026 A 07H45

POMPAGE NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE LA FOSSE SEPTIQUE ENLEVEMENT DE 2
METRES CUBES

REMARQUE : IMPOSSIBILITE DE CURAGE DES ARRIVEES ET WC A PARTIR DE LA
FOSSE SEPTIQUE

DÉPOSE ORIGINAL DU BSD DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DU
CLIENT

NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression
200 l/mn de 0 a 200 bars, d'une cuve compartimentée de 6 M3, d'une pompe
a vide 1500 M3/heure, d'un bras d'aspiration télécommandé.

Aspiration du contenu de(s) fosse(s) (si nécessaire).

Curage par procédé hydraulique a haute pression des parois de(s) fosse(s).

Nettoyage de la fosse. Aspiration des boues.

Nettoyage du chantier en fin d'intervention (si nécessaire).

Transport en décharge du contenu de(s) fosse(s) et des boues (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Pomp.fosse sept/BAG 1h+Dépl.	50	505,99	505,99
TOTAL H.T.				505,99
T.V.A. a 10,00%				50,59
TOTAL T.T.C.En EURO				556,58

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN